

Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 1 décembre 2022		

Séance du 05 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, V. BERGES, H. BERNADET, C. BOISSIERE, F. COUDURE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,

Absents excusés : S. BAUDY (pouvoir à T. GADOU), L. PEDARRIEU (pouvoir à F. GOMMY), M. TIRCAZES (pouvoir à F. COUDURE),

N°2022/59

Jacques Pouban a été élu secrétaire de séance.


CONVENTIONS DE SERVITUDES ENEDIS

Le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre d'un projet de raccordement du site photovoltaïque « SCEA HOUN DU TEMS » situé sur le chemin de Navailles, ENEDIS souhaite réaliser une extension de réseau qui passera sur la parcelle 41 section A4 et qui appartient à la collectivité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE - L'extension de réseau sur la parcelle 41 section A4,

CHARGE - Le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le 08/12/2022 
ID : 064-216403998-20221208-2022_59-AR

Suffrages exprimés : 19
Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Copie certifiée conforme

Stéphane BONNASSIOLLE.

